

Aiglon - Escrime du Lamentin 972



**3^E VILLE DU LAMENTIN
OPEN**

ESCRIME

FLEURET - EPEE - SABRE

M9 M11 M13 M15 M17

PALAIS DES SPORTS DU LAMENTIN



ENTREE GRATUITE

3^{eme} TOURNOI OPEN D'ESCRIME de la VILLE du LAMENTIN

PARTENARIAT



ECOLE D'ESCRIME DE L'AIGLON DU LAMENTIN



Rue Fernand Guilon Stade Yves Adèle – 97232 LAMENTIN

Tél : 0696 73 74 42 Site : <http://www.escrime-aiglon.com> / e-mail : aiglon.escrime@gmail.com e-mail référent : jspartac@gmail.com

4 – LE PROGRAMME



VENDREDI 31 MARS 2023

- Arrivée des délégations invitées
- 17H30 : Sabre Homme M13
- 18h30 : Finales et cérémonie d'ouverture
- 20h00 : cocktail dinatoire

SAMEDI 01 AVRIL 2023 : EPREUVES EN INDIVIDUEL



⇒ 7h : Appel	7h30 : Scratch	8h00 : Début des assauts
* Fleuret Hommes	M13	
* Fleuret Dames	M13	
⇒ 9h30 : Appel	9h45 : Scratch	10h00 : Début des assauts
* Fleuret Hommes	M9	
* Fleuret Dames	M9	



🕒 12H00 - 13H00 : DEJEUNER

⇒ 13h00 : Appel	13h15 : Scratch	13h30 : Début des assauts
* Fleuret Hommes	M11	
* Fleuret dames	M11	
⇒ 15h00 : Appel	15h15 : Scratch	15h30 : Début des assauts
* Épée Hommes	M13	
* Épée Dames	M13	



CTOS
MARTINIQUE

- ⇒ 17h30 : Début des FINALES
- ⇒ 18h30 : Remises des prix





DIMANCHE 2 AVRIL 2023 : EPREUVES EN INDIVIDUEL

⇒ 7h00 : Appel	7h30 : Scratch	8h00 : Début des assauts
* Épée Dames	M17	
* Épée Hommes	M17	
* Fleuret Hommes	M15	
* Fleuret Dames	M15	

⇒ 9h30 : Appel	9h45 : Scratch	10h00 : Début des assauts
* Épée Dames	M15	
* Épée Hommes	M15	

⇒ 11h30 : FINALES

⇒ 12h30 : Remises des prix

(L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme
suivant le nombre de participants par armes)



3^{eme} TOURNOI OPEN D'ESCRIME de la VILLE du LAMENTIN



REGLEMENT

1 - FORMULE

Individuel : Un tour de poules, puis Tableau d'Elimination Directe sans repêchage.

2 - ARBITRAGE

Chaque club s'engage à fournir 1 arbitre ou 1 arbitre en formation par tranche de 4 tireurs engagés. Les arbitres devront être présents au début de l'épreuve de la compétition

- Samedi : 7h00
- Dimanche : 7h00



Ils seront diplômés ou en formation, licenciés au club. Ils resteront à disposition de l'organisateur pendant toute la durée de la compétition et seront indemnisés sur la base du tarif fédéral.

3 - LES ARMES

Les armes seront contrôlées avant les matches.
Respect du N° des lames :

Tenue : 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N. Masque 350N ou 800N

Toutes les poignées sont autorisées. Tous les types de lames sont autorisés : maraging, et non maraging



4 - PRESENCE SUR LES PISTES

Sur le plateau de compétition, seuls les tireurs en activité et un entraîneur ou un responsable seront autorisés à être présents. Les arbitres auront toute autorité pour faire évacuer les personnes non autorisées.

5 - TENUES ET MATERIELS

Tenue réglementaire obligatoire aux normes FFE.

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

6 - LICENCE

Les tireurs doivent être licenciés à la FFE pour la saison en cours.

Toutes les licences (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées.

6 BIS - LES PROCEDURES DE SUR CLASSEMENT

Le sur classement est autorisé conformément à la réglementation FFE et au programme de la manifestation.

Le double sur classement (participation à des compétitions 2 catégories au-dessus) n'est pas autorisé.



7 - ENGAGEMENTS

Ils devront impérativement être envoyés à AIGLON DU LAMENTIN par mail à : j.spartac@gmail.com pour les pays étrangers invités et par engagement direct sur le site de la FFE, pour les clubs affiliés à la ffe, le mardi 28 mars 2023, 23h59 au plus tard.

Montant des engagements : **25 €** par tireurs et par armes.



8 - LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Il sera seul compétent pour régler **TOUS** les litiges qui lui seront soumis. Il sera formé le jour de la compétition de deux représentants du CREM deux représentants des pays invités et d'un arbitre représentant la CRA, il tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement.

L'engagement à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que ceux du règlement fédéral.



9 - LA GESTION DE LA COMPETITION

La gestion de la compétition sera faite informatiquement avec le logiciel belle poule.

10 - RESTAURATION

Une buvette vous permettra de vous restaurer (sandwichs, gâteaux, barres énergétiques...), et de vous désaltérer (eau, café, jus de fruits...) sur place.

Le repas du midi des tireurs, des arbitres et de 2 cadres sportifs sont à la charge du club organisateur.

11 - HEBERGEMENT

➤ Centre International de Séjour

Adresse : Zac Étang Zabricot, Rue Ernest Hemingway, Fort-de-France 97200, Martinique

Téléphone : +596 596 39 09 09

➤ B&B HOTEL

Adresse : rue cadastre Étang Zabricots 97200 FORT de France

Téléphone : **mail** : valmeniere@hotelvalmeniere.com

➤ Hôtel Valmenière

Adresse : 4 avenue des Arawaks, 97200 Fort de France, France

Téléphone : +596596420250 **mails** : bb4643@hotelbb.com

➤ Gîte l'Abricotier

Site web du propriétaire

Quartier Croix Rivail 97232 Le Lamentin

Téléphone : 05 96 51 37 09 ☎ 06 96 45 43 75

➤ Hôtel L'Impératrice

Adresse : 15 Rue De La Liberté, 97200 Fort de France, France

Téléphone : 0596 63 06 82

➤ Hotel La Galleria

Adresse : *Acajou* 97232 Le Lamentin – Indiquer sur la carte

Téléphone : 0596509400 **mail** : hotel.galleria@wanadoo.fr



12 – DIVERS

Le club organisateur n'est pas responsable des vols et autres faits divers intervenus durant la manifestation.

➤ RENSEIGNEMENTS

En cas de problème le jour de la compétition :

- M. Fabien SPARTACUS : 0696 73 74 42

- M. Joël MARIE LUCE : 0696 21 70 06

